

Le 6 décembre 2016

Le 6 décembre – Nous n'oublierons jamais et nous continuerons de travailler pour le changement.

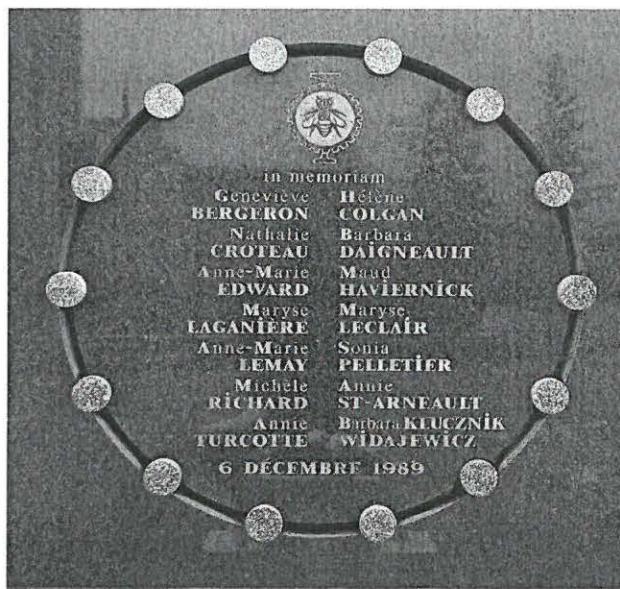
Cette année marque le 27^e anniversaire de l'assassinat, le 6 décembre 1989, de 14 femmes à l'École polytechnique de Montréal. Le 6 décembre a été désignée *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*, parce que ce massacre ciblait précisément les femmes et les féministes.

Au cours des 27 dernières années, la société a beaucoup changé, mais la violence faite aux femmes n'est toujours pas chose du passé. Il est vrai que le nombre de cas de violence conjugale signalés a diminué.

L'indépendance financière accrue des femmes et les progrès réalisés sur le plan de l'égalité sociale font que les femmes peuvent quitter plus facilement un conjoint violent. Toutefois, on estime que 70 % des cas de violence conjugale ne sont jamais signalés à la police.

Au Canada, les femmes autochtones sont encore 3,5 fois plus susceptibles de subir de la violence que les femmes non autochtones. Le 4 octobre de chaque année, dans le cadre de sa campagne « Sœurs par l'esprit », l'Association des femmes autochtones du Canada tient une vigile pour commémorer les milliers de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées.

En réponse aux pressions exercées depuis des années par les femmes et les communautés autochtones et leurs alliés, le gouvernement fédéral en place a lancé une « Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées ». Le rapport final de cette enquête sera déposé en 2018.



Pour sensibiliser les membres à la question des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées, le STTP a produit une magnifique affiche à partir d'une œuvre de l'artiste Jonathan Labillois. Vous pouvez obtenir un exemplaire de l'affiche auprès de votre section locale ou la télécharger en format électronique sur le site Web du Syndicat au www.sttp.ca.

Plus tôt cette année, l'assemblée législative de l'Ontario a adopté le projet de loi 132 (*Loi de 2016 sur le Plan d'action contre la violence et le harcèlement sexuels*), qui accorde de nouvelles protections aux personnes qui ont survécu à des actes de violence ou de harcèlement. La *Loi* permet notamment de mettre fin à un bail avant terme. Elle prévoit l'indemnisation des victimes de violence ainsi que des mesures obligeant les employeurs à protéger les travailleuses et travailleurs.

La lutte contre la violence faite aux femmes continue.

Le présent article a aussi été publié dans la Rose, le bulletin du Comité national des femmes du STTP.

Jan Simpson
1^{re} vice-présidente nationale

Beverly Collins
Secrétaire-trésorière nationale

2015-2019 Bulletin no. 211
[/jyl/sepb225/gl/scfp1979](http://jyl/sepb225/gl/scfp1979)

